

Logiques entrepreneuriales en milieu rural ivoirien et abandon d'activités socioéconomiques : cas des productrices et commerçantes d'attiéké au sud et à l'ouest du pays.

DAGO Michèle-Ange

*Enseignant-Chercheur
Institut d'Ethno-sociologie
Université Félix Houphouët-Boigny
angemichdago@gmail.com*

BAH Mahier Jules-Michel

*Enseignant-Chercheur
Institut d'Ethno-sociologie
Université Félix Houphouët-Boigny
bahmahier@yahoo.fr*

Résumé

Ce travail analyse le lien entre les logiques entrepreneuriales et la récurrence des cas d'abandon de la production et de la commercialisation de l'Attiéké en milieu rural ivoirien. A partir d'une double approche méthodologique, un questionnaire ouvert a été adressé à 117 opératrices économiques à travers trois localités au Sud et à l'Ouest du pays. A ces enquêtées s'ajoutent 3 leaders communautaires et 2 responsables de coopérative. Les résultats montrent que l'activité est perçue comme étant transmise culturellement et rentable. Ces logiques poussent les opératrices au choix de l'entrepreneuriat individuel au détriment de l'entrepreneuriat coopératif. Au regard de la proportion élevée des cas d'abandon parmi celles ayant opté pour l'entrepreneuriat individuel et des avantages des coopératives, soulignés par les enquêtées, ce choix entrepreneurial est un facteur déterminant dans l'abandon de l'activité par celles-ci. Cette situation amenuise les opportunités d'autonomisation des femmes à partir de la production et de la commercialisation de l'attiéké, pendant que le pays s'engage dans la labélisation de cet aliment.

Mots clés : logiques entrepreneuriales, Attiéké, entrepreneuriat individuel, abandon, entrepreneuriat collectif, autonomisation

Abstract

This work analyzes the link between entrepreneurial logics and the recurrence of cases of abandonment of the production and marketing of Attiéké in rural Ivorian areas. Using a dual methodological approach, an open questionnaire was sent to 117 economic operators across three localities in the South and West of the country. o

these respondents are added 3 community leaders and 2 cooperative managers. The results show that the activity is perceived as culturally transmitted and profitable. These logics push operators to choose individual entrepreneurship to the detriment of cooperative entrepreneurship. In view of the high proportion of cases of abandonment among those who have opted for individual entrepreneurship and the advantages of cooperatives, underlined by the respondents, this entrepreneurial choice is a determining factor in the abandonment of the activity by them. This situation reduces opportunities for women's empowerment from the production and marketing of attiéké, while the country is committed to labeling this food.

Keywords : entrepreneurial logics, Attiéké, individual entrepreneurship, abandonment, collective entrepreneurship, empowerment

Introduction

Originaire du Sud de la Côte d'Ivoire, l'Attiéke fait partie des préférences alimentaires de la population ivoirienne avec 100 kg consommés par an par individu et 20,5% des calories dans la ration alimentaire (Krabi et al,2015). L'ancrage culturel de cette semoule à base de manioc fermenté, cuite à la vapeur (Djeni et al, cité par Trazié et Youan 2019) et sa place dans les habitudes alimentaires dans le pays poussent les acteurs politiques ivoiriens à œuvrer, auprès des structures nationales et internationales, à sa reconnaissance en tant que patrimoine culturel ivoirien (Egnankou, 2020). Le tubercule à la base de ce met est produit sur environ 4/5 du territoire ivoirien et occupe le deuxième rang des cultures vivrières après l'igname (Soir info, cité par Mlan,2018). De plus, sa production bénéficie d'un appui institutionnel et technique. Cela est perceptible à travers la place de choix qu'occupe le manioc dans le Plan National d'investissement Agricole (PNIA) concernant l'Objectif Stratégique 1, qui fait la promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaire (OPCP, 2015). A cela s'ajoutent les recherches menées par le Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (CSRS) pour le développement et l'adaptation de variété amélioré du manioc en Côte d'Ivoire. Aussi, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA), mutualise –t-il les efforts des acteurs car il regroupe les représentants des producteurs, des agro-alimentaires, des organisations professionnelles et de l'Etat. Cette organisation mène des actions dans la filière manioc ; actions cordonnées grâce à des programmes de coopération internationale et

des actions de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) (OPCP, op.cit.). L'appui au secteur est également constaté au niveau de la commercialisation grâce aux activités de L'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV). La structure collecte des informations quantitatives et qualitatives sur le marché du manioc au niveau national ; afin de permettre aux producteurs d'harmoniser les coûts et faciliter la planification des budgets d'achat aux grossistes ou demi-grossistes comme c'est le cas des productrices d'attiéké. Ces initiatives institutionnelles et techniques conduisent à la productivité du manioc, car l'on assiste à une progression annuelle de production de 8,5 % par an (Barussaud et Kouassi, 2019). Cette progression induit une augmentation de la production de l'attiéké qui par-là, accroît les opportunités d'emploi avec des conditions d'accès peu contraignantes. Pour preuve, le niveau d'instruction des populations impliquées dans l'activité demeure faible avec 41,6% d'analphabètes chez les responsables d'unité de production. Par ailleurs, la production et la commercialisation de l'attiéke est principalement réservée aux femmes avec 99% des responsables des unités de production dont une dominance de la classe d'âge de 20 à 35 ans pour les travailleurs soit 66%, et près de 13% des responsables des unités de production ayant plus de 60ans (Barussaud et Kouassi, op.cit.). De plus, les opportunités de commercialisation tendent à s'élargir puisqu'en plus des ventes locales, l'exportation de ce met est en évolution. En témoignent ses destinations régulières telles que le Burkina Faso, le Mali, la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique, avec une moyenne d'envoi de dix (10) tonnes par semaine (Kouassi et Kablan,2021). Ces atouts positionnent l'activité comme un facteur d'autonomisation socioéconomique des femmes en général et celles du milieu rural en particulier. C'est ce que soutiennent Touré et al (2023) lorsqu'ils analysent l'impact des actions d'appui aux femmes dans la région du Poro en Côte d'Ivoire. Selon ces auteurs, les actions menées par le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) à l'endroit des femmes ont contribué à augmenter leur capacité agricole avec une meilleure dotation en matériels agricoles et une augmentation des superficies des cultures maraichères. Ainsi, cette assistance a permis l'amélioration de leurs revenus et l'accompagnement ces femmes à la formalisation

de leur activité à travers acquisition d'un compte bancaire. Dès lors, grâce à leurs activités, ces dernières participent désormais davantage aux dépenses des ménages particulièrement sur les plans alimentaires et sanitaires.

Pourtant, malgré les atouts socioéconomiques dont bénéficient les productrices et commerçantes de l'attiéké en Côte d'Ivoire, l'observation met en évidence des cas récurrents d'abandon de l'activité par les femmes productrices d'attiéké, dans les villages de Gbougbo, de Niakoblognoa et Ba-bly, respectivement dans les régions administratives des grands ponts, Loh Djiboua, et du Guemon. Ces cas d'abandon sont liés à l'impact des représentations sociales de l'activité. Ainsi, ce travail examine les facteurs d'abandon de l'activité de l'attiéké par ces femmes. Il se structure autour deux axes : i) les logiques sociales d'exercice de l'activité ; ii) les stratégies de production et de commercialisation de l'attiéké.

I. Méthodologie

Cette partie s'intéresse au site de l'étude ainsi qu'à la méthode de collecte et d'analyse des données.

I.1. Sites de l'étude

L'étude s'est déroulée dans trois (3) villages notamment à Gbougbo au Sud du pays, à Niakoblognoa, et à Ba bly situés à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Si le manioc est produit dans tout le pays, le Sud et l'Ouest figurent parmi les zones les plus productives (Centre National de Recherche Agronomique, 2013). Aussi, en terme démographique, le ratio Homme/ femme tend à s'équilibrer dans lesdites localités ou parfois, le nombre de femmes est sensiblement plus élevé que celui des hommes. C'est le cas à Gbougbo qui compte 1026 hommes pour 1 106 femmes. Dans le village de Niakoblognoa, l'on a un effectif des hommes et des femmes qui oscille autour de 4000 individus pour chaque sexe tout comme à Bably où le nombre des femmes est sensiblement le même que celui des hommes. Ces données mettent en évidence l'enjeu des activités économiques des femmes en lien avec le développement local.

1.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données

Les données de l'enquête ont été collectées à partir d'une recherche bibliographique et d'une enquête de terrain. La recherche bibliographique a porté sur les articles de presses, des articles scientifiques, les rapports et des thèses portant sur la production et la commercialisation de l'attiéké en Côte d'Ivoire, ainsi que sur les caractéristiques sociodémographiques des zones étudiées. Cette recherche s'est effectuée dans des bibliothèques physiques et / ou numériques. Quant à l'enquête de terrain, elle s'est intéressée aux femmes majeures ayant débuté l'activité il y'a au moins trois (3) ans, peu importe qu'elles exercent l'activité au moment de l'enquête ou pas. Selon le ministre de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel, 80% des PME¹ finissent par mourir après trois (3)ans d'existence (Africa 24, Mars 2022). Ainsi, la technique d'échantillonnage privilégiée est l'échantillonnage par boule de neige qui a obéi aux critères d'inclusion suivants :

- être de sexe féminin
- être âgée de 18 ans au moins, il y'a 3 ans ;
- avoir débuté l'activité il y'a 3 ans au moins ;
- avoir pour résidence, la localité sélectionnée, au moins ces trois dernières années
- être responsable de l'unité de production depuis le début de l'activité

Un questionnaire semi dirigé a été adressé afin de saisir à la fois leurs stratégies de production et de commercialisation de l'attiéké tout en justifiant leur choix. En l'absence de base de données officielles des opératrices répondant à ces critères d'inclusion précis, les enquêtées ont été sélectionnées sur la base du volontariat, en tenant compte du principe de saturation. Au total, 117 opératrices économiques ont été interrogées et sont réparties comme suit :

Tableau 1 : Répartition des enquêtées en fonction de la localité

Localités	Nombre d'individus enquêtées
-----------	------------------------------

¹ Petite et Moyenne Entreprise

Gbougbo	29
Niakoblognoa	47
Bably	41
Total	117

A cette population cible, s'ajoutent trois (3) leaders communautaires et deux responsables de coopérative. A ceux-ci, un guide d'entretien portant sur leur avis concernant les stratégies et les logiques des opératrices économiques, a été adressé. Ainsi, combinés aux opératrices économiques, ce sont 122 individus qui ont été interrogés. Les données quantitatives ont été traitées à partir du logiciel sphinx tandis que les données qualitatives ont fait l'objet d'analyse de contenu et interprétées à la lumière de la théorie du choix rationnel. L'un de ses postulats stipule qu'un phénomène est la résultante de combinaison d'actions, de croyances ou d'attitudes individuelles (Boudon, 2002). Ainsi, cette théorie montre que les cas d'abandon résultent d'un choix opéré par les opératrices économiques.

Résultats

Les données de l'enquête révèlent les logiques sociales de l'adhésion à l'activité ainsi que les pratiques à l'œuvre pour produire et commercialiser l'attiéké.

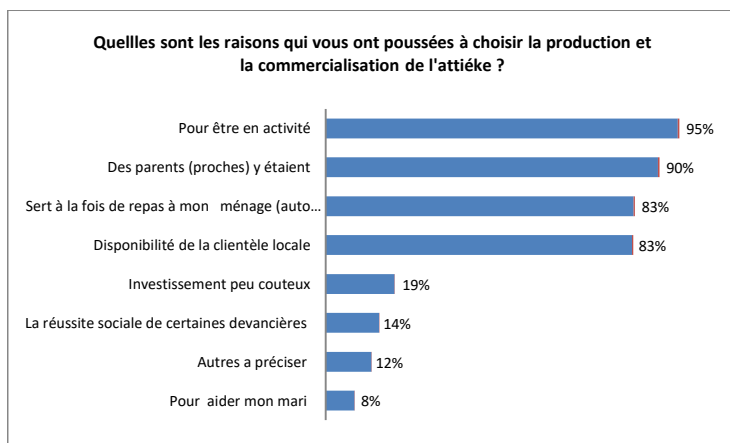
I. Une transmission culturelle rentable, comme imaginaire social de la production et à la commercialisation de l'attiéké

La transmission culturelle est un processus de transmutation de biens, de pratiques, d'usages et de goûts (Draelants, 2009). La production et la commercialisation de l'attiéké apparaissent pour les enquêtées comme une transmission culturelle dont la rentabilité est certaine.

1.1. La production et la commercialisation de l'attiéké comme transmission culturelle

Les données de l'enquête montrent que le choix de l'activité obéit à une logique de reproduction sociale. En témoigne le graphique suivant :

Graphique 1 : Raisons du choix de l'activité



C'est ce qui transparait dans les propos de dame D. H qui soutient que : « c'est une activité que nos tantes, nos mamans ont fait, on a grandi dedans ». Ces propos décrivent que l'activité est la *Source : notre enquête, Mars 2023*

Le graphique montre que 95 % des femmes ont choisi ce métier pour être en activité. L'activité humaine vise à créer, produire, entretenir et contribue à l'épanouissement, à la réalisation de soi en s'enrichissant de savoirs et d'avoir (Royer,2002). Ainsi, la quasi-totalité des femmes ont opté pour cette activité pour leur épanouissement. Par ailleurs, pour 90% des enquêtés, l'exercice de ce métier permet d'imiter un proche. Cela est confirmé par les données qualitatives qui montrent que l'exercice de l'activité obéit à une logique de reproduction sociale.

Selon le graphique, 95 % des enquêtées ont recours à l'activité pour être en activité. Cette réponse apparaît évidente dans la mesure où l'activité est inhérente à l'homme ; elle constitue une forme du rapport de l'individu au monde conduisant à transformer son milieu social ou naturel (Royer, 2002). Par ailleurs, 90% des enquêtés ont choisi ce métier pour imiter un proche. Les propos de Dame K. H. en précise le sexe, lorsqu'elle affirme que : « *c'est une activité que nos tantes, nos mamans ont fait, on a grandi dedans* ». Ces propos sont corroborés par dame Y. A qui explique que : « *en tant que femme, faire la cuisine fait partie de nos compétences. C'est aussi une manière pour nous, de continuer ce que nos mamans, nos devancières ont toujours fait* ». Ces données montrent que le statut de femme facilite la production de l'attiéke car c'est une activité culturellement transmise et socialement construite comme une activité féminine. Le capital culturel s'imprime sur l'enfant indépendamment de toute intention de l'éducation lorsque celui-ci baigne dans un univers culturel donné. (Draelants, idem). Ce processus d'imprégnation est confirmé par dame Y. A qui explique que : « *en tant que femme, faire la cuisine fait partie de nos compétences. C'est aussi une manière pour nous, de continuer ce que nos mamans, nos devancières ont toujours fait* ». L'on s'aperçoit que le choix de l'activité obéit à une imitation passive, imposée par la culture. Celle-ci est donc culturellement transmise et socialement construite comme une activité dont la femme à en charge sa perpétuation. Par ailleurs, le graphique ci-dessus montre que 83% affirme avoir choisi l'activité car celle-ci permet de servir de source d'alimentation du ménage. De ce fait, l'activité permet à la femme d'assumer les fonctions sociales qui lui sont attribuées notamment celui de mère nourricière. En plus de ce capital culturel acquis, l'activité revêt un intérêt économique perçue comme une évidence pour les enquêtées.

1.2. La rentabilité évidente de l'activité comme logique sociale des opératrices

En Côte d'Ivoire, l'attiéké est le produit fermenté le plus consommé (Kacou, 2000). Cette préférence des populations pour l'aliment guide le choix des femmes pour qui cette activité apparaît comme une évidence pour les femmes.

Comme mentionné plus haut, 90% des enquêtées ont choisi ce métier pour acquérir un statut d'actif. En plus de ce caractère social, l'activité revêt un aspect économique car elle consiste en la participation de la production échangeable et monnayable (Draelants, op.cit.). D'ailleurs, l'enjeu économique de l'activité est mis en évidence dans le graphique car pour la grande majorité des enquêtées, soit 83 %, la disponibilité de la clientèle au niveau local est une raison du choix de l'activité. A ces éléments s'ajoutent les investissements jugés peu coûteux pour certaines soit 19% des enquêtées. Par ailleurs, selon 14% d'enquêtées, leurs devancières dans l'activité sont des modèles de réussite. Ces différentes proportions décrivent les points de vue des enquêtées en ce qui concerne la rentabilité de l'activité. A travers lesdites proportions, l'on s'aperçoit que la rentabilité de la production et la commercialisation de l'activité. Cette logique influence les formes d'organisation du travail relatives à l'activité.

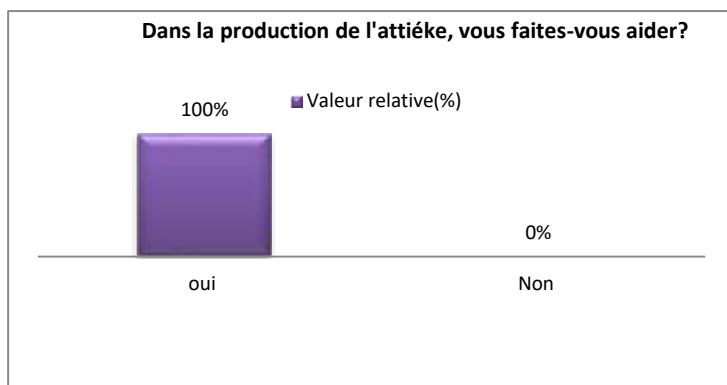
II. L'entrepreneuriat individuel privilégié au détriment entrepreneuriat coopératif, facteur d'abandon de l'activité

L'entrepreneuriat individuel est la caractéristique du travailleur qui exploite seul son entreprise, à la différence de l'entrepreneuriat coopératif, en tant que processus d'activités entreprises individuellement ou en groupe par des adhérents motivés (Zenasni, cité par Ibourk et Raoui, 2022). Les données de l'enquête montrent que les femmes privilégient l'entrepreneuriat individuel.

II.1. L'entrepreneuriat individuel, comme stratégie privilégiée par les opératrices économiques

Les stratégies de production et de commercialisation de l'activité mobilisées par les femmes apparaissent dans les le graphique suivant :

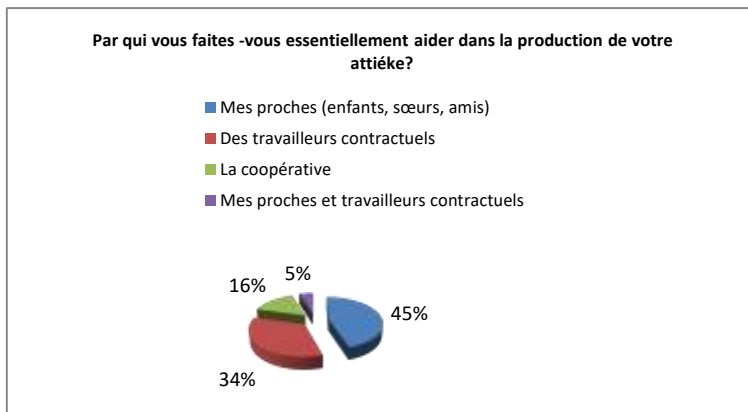
Graphique 2 : proportion des opératrices se faisant aider



Source : notre enquête, Mars 2023

La totalité des femmes, soit 100% des enquêtées se fait aider dans la production de l'attiéke.
Les aides auxquelles elles ont recours sont décrites dans le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : nature des ressources humaines mobilisées par les opératrices au niveau de la production de l'attiéké



Source : notre enquête, Mars 2023

Dans ce graphique, près de la moitié des opératrices économiques a recours à leur proche dans la production de l'attiéké, soit 45 % des enquêtées. De même, plus du tiers, soit 34% s'appuie sur l'aide des travailleurs contractuels. Les aides contractuelles sont des services à la demande, rémunérés à la journée ou selon la tâche indiquée par l'opératrice. A la différence des travailleurs permanents, ces aides sont sollicitées de manière irrégulières car elles sont fonctions des besoins des responsables de l'unité de production. Aussi, 5% des enquêtées allient-ils travailleurs contractuels et proches. Ainsi, un effectif cumulé de 84 % des responsables d'unités de production s'inscrivent dans l'entrepreneuriat solitaire. Mme Y. D., productrice et commerçante d'attiéké justifie ce choix des aides familiales et contractuelles en termes : *« nos parents se sont toujours fait aider par la famille. Ce que la famille ne peut pas faire est confié aux personnes qu'on prend par jour. Ça nous revient moins cher »*. L'on s'aperçoit à travers ce propos que l'entrepreneuriat solitaire est à la fois un choix culturel et économique. Dans ce type d'entrepreneuriat, la gestion entrepreneuriale résulte d'une seule personne (Dagot, 2021). Il revient entièrement au responsable d'unité de production, le fonctionnement

de son activité tant au niveau des ressources financières qu'humaines. Ses collaborateurs irréguliers et temporaires font de l'opérateur un entrepreneur qui mobilise ses propres aptitudes professionnelles pour gérer son entreprise. Par ailleurs, parmi les enquêtés, plus du quart soit 16% a-t-il recours aux coopératives dans leur processus de production de l'attiéke. Le rôle de la coopérative est décrit par dame G. O. Responsable de coopérative de production et de commercialisation d'Attieké quand elle dit que : « *au sein de la coopérative, nous avons des partenariats avec certains prestataires qui nous facilitent les étapes de la production de l'attiéke, depuis l'approvisionnement du manioc jusqu'à la production en passant l'épluchage et le broyage* » Néanmoins, le recours à la coopérative en tant que ressource dans la production est relativement faible. Le même constat est fait au niveau de la commercialisation, au regard du graphique suivant :

Graphique 4 : Nature des aides mobilisées par les opératrices économiques au niveau de la commercialisation



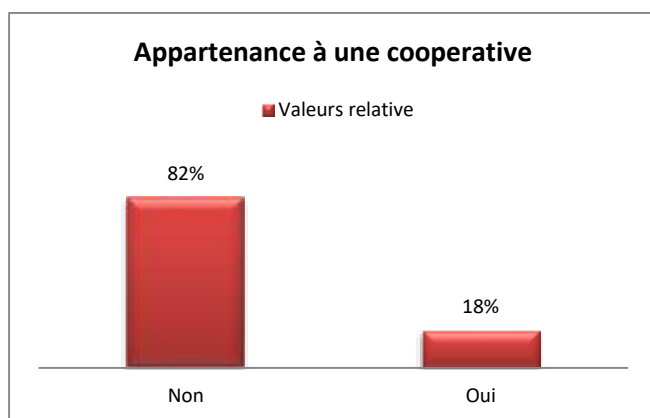
Source : notre enquête, Mars 2023

Selon ce graphique, les ressources familiales sont également les plus mobilisées dans la commercialisation de l'attiéke avec 84,23% des aides, contre 15,77% des responsables d'unité de production qui ont recours aux coopératives. Mme M.Y. entrepreneure solitaire explique ce choix en affirmant que : « *à la maison, j'ai mes enfants, mes protégées. Quand elles n'ont pas cours, elles s'occupent à la vente de*

mon attiéké quand je m'attèle à d'autres tâches. Ça marche ». Ces logiques qui tendent à valoriser l'entrepreneuriat solitaire sont soutenues par Mme A.A. entrepreneure solitaire à Dabou qui soutient que : « le droit d'adhésion à la coopérative 25 000 francs Cfa. C'est vrai qu'elle apporte un coup de main dans l'activité. Mais je ne me vois pas en train de payer pour un service que ma famille ou un contractuel peut me rendre »

Ces logiques justifient le taux d'appartenance à une coopérative, comme le montre le graphique ci –dessous :

Graphique 5 : proportion des opératrices économiques appartenant à une coopérative

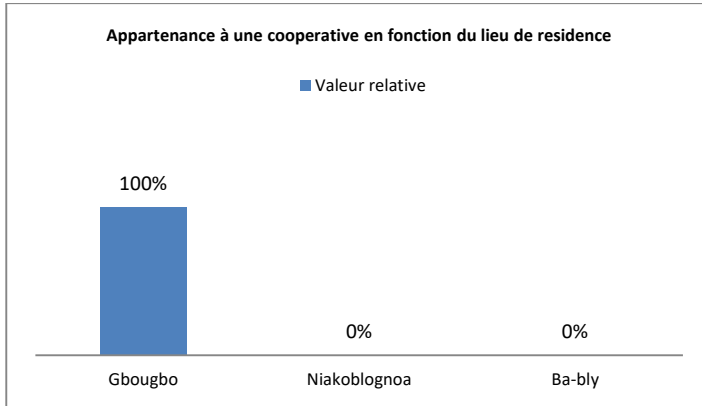


Source : notre enquête, Mars 2023

Ce graphique montre que parmi nos enquêtées, la grande majorité n'appartient pas à une coopérative soit 82% contre 18% qui en font partie.

Le graphique suivant met en évidence l'appartenance à une coopérative en fonction du lieu de résidence.

Graphique 6 : proportion des opératrices économiques appartenant à une coopérative, selon le lieu de résidence.



Source : notre enquête Mars, 2023

Dans ce graphique, les opératrices appartenant à une coopérative résident à Gbougbo avec 100% des adhérents contre 00 % des deux autres localités à savoir Niakoblognoa et Ba-bly. Les adhérentes aux coopératives résident à GBougbo font partie de coopératives des localités environnantes comme l'explique dame A. N. adhérente résident à Gbougbo en ces termes : « *j'appartiens à une coopérative des productrices et commerçantes d'attieké. Cette coopérative se trouve à Debrimou². Ici, on n'a pas de coopérative.* » Ces propos montrent que la situation géographique de certaines opératrices économiques dans cette localité, ne constitue pas une barrière d'adhésion aux coopératives. Dans les deux dernières localités n'ayant pas d'adhérente à une coopérative, à savoir Niakoblognoa et Bably, les logiques culturelles inhibent toute initiative visant la recherche d'une coopérative en vue de l'adhésion, comme le souligne une présidente d'association à Ba-bly quand elle soutient que : « *pour les activités commerciales, c'est difficile de se mettre ensemble pour travailler. En tout cas, les femmes ne sont pas encore à ce niveau ;*

² Localité de la sous-préfecture de Dabou

elles préfèrent se débrouiller seules. Peut-être que qu'elles doutent encore des coopératives. Pour qu'elles adhèrent, il faut qu'elles soient témoins du succès d'une coopérative ».

L'on comprend qu'en plus des logiques socioéconomiques, les appréhensions à l'endroit des coopératives pourraient constituer un frein à l'appartenance de la majorité des femmes interrogées à une coopérative. Ces données qui décrivent l'appartenance ou non à une coopérative permettent d'interroger les conséquences de ces choix sur le maintien de l'activité.

II.2. La coopérative, facteur de maintien dans la production et la commercialisation de l'attiéké

Le graphique ci-dessous présente le taux de maintien dans l'activité.

Graphique 7 : répartition des enquêtées en fonction de leur présence dans l'activité



Ce graphique montre que la majorité des femmes a abandonné l'activité, soit 81% de celles-ci, contre 19% qui continuent de l'exercer.

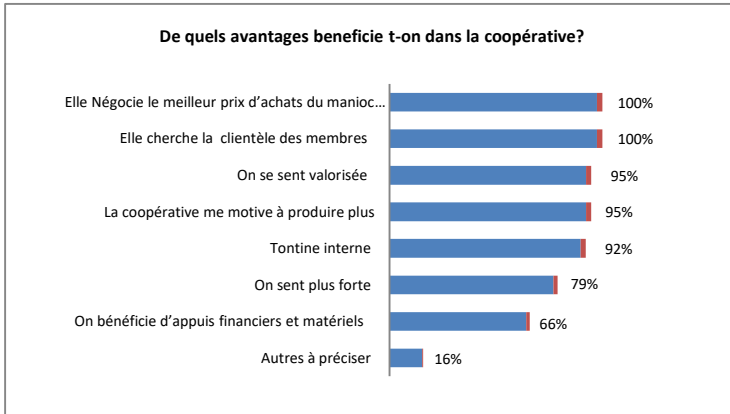
Tableau 2 : répartition des cas d'abandon en fonction des ressources mobilisées

Abandon \ Ressources humaines mobilisées	Non	Oui	Total
Coopérative	16	5	21
Ressources familiales et ou/ aide contractuelle	6	90	96
Total	22	95	117

Source : notre enquête Avril 2023

Dans ce tableau, sur les 117 enquêtées, ce sont 22 d'entre elles qui n'ont pas encore abandonné l'activité. Parmi ces dernières, 16 appartiennent à une coopérative et seulement 6 mobilisent des ressources familiales et/ou aide contractuelles. Par ailleurs, ce sont 95 enquêtées qui ont abandonné l'activité sur les 117. Parmi celles-ci, 90 n'appartiennent pas à une coopérative. Dès lors, la récurrence des cas d'abandon chez les entrepreneures individuelles comparativement à celles appartenant à une coopérative, interrogent sur les avantages d'appartenir à cette organisation coopérative.

Graphique 8 : avantages des coopératives selon les enquêtées.



Source, notre enquête, Avril 2023

Le graphique décrit les avantages procurés par la coopérative. Selon l'ensemble des enquêtées, la coopérative intervient au niveau de la production notamment à travers l'accès au produit de base qu'est le manioc. En effet, 100% de celles-ci affirme que la coopérative négocie le prix d'achat du produit pour ses membres. En négociant le prix du manioc, la coopérative participe à la résilience de ces opératrices économiques face à l'instabilité des prix et ou l'indisponibilité du produit que pourrait connaître le marché du vivrier marchand. De même, au niveau de la production, les femmes affirment bénéficier d'appuis financiers, soit plus de la moitié de celles-ci ; sans oublier la quasi-totalité de celles-ci qui confirment le rôle déterminant de la coopérative à les motiver à produire plus d'attiéké, soit 95 % des enquêtées. Cet appui de la coopérative est également perçu au niveau de la commercialisation. En témoigne le taux de 100 % de celles-ci qui soutiennent que les coopératives cherchent la clientèle pour ses membres. De plus, les propos de dame T.M. éclaire sur un marché d'intervention des coopératives quand elle affirme que « *la coopérative nous trouve des marchés dans les pays d'à côté. Au Burkina, au Togo, au Maroc, même en France parfois.* »

Ça nous permet de vendre tous ce qu'on faire cuire ». La coopérative étend le marché de ses adhérentes au niveau international en les rendant plus compétitives dans le secteur. L'on comprend ainsi le taux de 79% de celles-ci se sentant plus fortes et celui de 95% qui se sentent valorisées étant en coopérative. Par ailleurs, celle-ci constitue un moyen d'épargne à travers la tontine qui y est organisé comme le soutient 92% des adhérentes. Ces avantages ne sont pas négligeables car le travail de l'attiéké est harassant. Les opératrices de l'attiéké assurent la fabrication de l'Attiéké depuis l'acquisition du manioc par achat ou par récolte, jusqu'à la cuisson et la vente, en passant par l'épluchage, l'acheminement pour le broyage, l'essorage, le tamisage et le vannage. Elles sont autant exposées à des risques physiques dûs à la chaleur du soleil et de cuisson de l'Attiéké, au portage de lourdes charges de manioc ou de patte de manioc, à la nuisance sonore pendant le broyage, qu'à des risques chimiques issus de l'acidité du manioc pendant l'épluchage et l'essorage (Bouabre, 2013). Par ailleurs, la disponibilité du manioc est entravée par plusieurs facteurs dans certaines zones propices à sa culture (Bikpo et Sogbou 2015). Cette situation n'est pas sans impact sur le coût de la matière première de l'activité. Sous ce rapport, la coopérative constitue un facteur de compétitivité dans l'activité, au regard des avantages présentés dans le graphique ci-dessus.

Toutefois, l'adhésion à une coopérative revient à l'adoption d'une innovation ; ce qui n'est pas automatique et simple (Clausen, 2013). En effet, une coopérative est une innovation organisationnelle, qui se focalise sur les besoins internes en vue d'améliorer l'efficience et l'efficacité des procédés organisationnels (Abernathy et Utterback cités par Dubouloz et Bocquet, 2013). Pour être adoptée, des mécanismes internes sont nécessaires pour évaluer et valoriser les idées et ressources externes. En d'autres termes, adhérer à une coopérative ne peut être la résultante de facteurs externes, de pressions externes. Bien au contraire, son adoption ou pas, répond à un choix rationnel.

III. Discussion

Les données de l'enquête montrent que la transmission culturelle de l'activité et sa rentabilité perçue favorisent le choix de l'entrepreneuriat

solitaire au détriment de la coopérative chez les productrices et commerçantes d'attiéké. Ces facteurs sont à la base des cas d'abandon de l'activité.

III.1. Le choix de l'entrepreneuriat individuel, obstacle au maintien dans l'activité

Selon Affessi (2017), les femmes attiés du village d'Agou et d'Akouzin dans le département d'Adzopé privilégient un Processus traditionnel dans la production de l'attiéké. Pour l'auteur, ce processus revient à la transformation traditionnelle de la racine de manioc qu'elles achètent dans les champs d'autres femmes ne s'intéressant pas à l'activité. Les tubercules sont alors épluchés et découpés puis lavées et transformées en pâte à l'aide de la broyeuse motorisée. L'auteur affirme que le broyage est un service payant car les instruments appartiennent le plus souvent à des hommes. Aussi, soutient l'auteur, ce processus traditionnel est-il l'apanage des femmes productrices individuelles. D'ailleurs, l'auteur insiste sur les difficultés rencontrées par ces dernières confrontées au droit traditionnel. Il soutient que dans cette tradition, les femmes ont seulement un droit d'usufruit de la terre et doivent demander de la terre à leur mari ou leur famille. Ce qui limite la production du manioc ou l'approvisionnement en la matière première. La position de Affessy nous est d'un apport considérable dans la mesure où il décrit les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes ayant opté pour l'entrepreneuriat individuel. En le faisant, l'auteur nous donne des raisons pouvant expliquer les cas d'abandon relativement élevés parmi les enquêtées. Les difficultés rencontrées par ces entrepreneures individuelles sont également égrainées par Bouabré (2013) qui explique les conditions de travail de ces femmes. Pour l'auteur, elles travaillent individuellement ou en famille et, sont souvent aidées par des femmes, rémunérées à la hauteur de la tâche effectuée. Bouabré (op.cit) déclare que ces opératrices ont principalement recours au mode artisanal puisque 96% des productrices s'y adonnent et louent le service des moulins et des broyeurs ambulants. La location de ces services par ces opératrices résulte de l'insuffisance de moyens conséquents pour l'achat d'équipements modernes. L'auteur renchérit en évoquant les conséquences liées à ces difficultés lorsqu'il affirme que la pénibilité du travail de l'Attiéké pousse des opératrices à la non

observance des règles de la qualité et de la déontologie du métier. Ce qui contribue à la détérioration des caractéristiques habituelles de l'Attieké au niveau de l'acidité, de la texture et de son parfum. L'on s'aperçoit avec l'auteur que les difficultés de production peuvent rendre moins compétitives ces opératrices individuelles sur le marché. Bouabré (idem) s'inscrit dans la même veine que Affessi (idem) lorsqu'il décrit les difficultés liées à l'entrepreneuriat individuel. La position de ceux-ci laisse transparaître l'impact de ce choix entrepreneurial sur le maintien dans l'activité. Quant à Yéyé (2010), il justifie le choix des initiatives individuelles en dépit des difficultés rencontrées par celles-ci dans la production et la commercialisation de l'attieké. L'auteur qui se base sur le cas des femmes rurales au Burkina Faso, déclare que la notion de l'entrepreneuriat en tant que microentreprise, est nouvelle dans le domaine agricole chez la plupart des acteurs burkinabés. Face à la situation, poursuit l'auteur, l'orientation des producteurs vers l'économie de marché demandent un changement d'esprit à travers l'adoption de nouvelles compétences économiques et techniques. Sous cet angle, l'on remarque avec l'auteur que la réalité actuelle laisse peu de place au changement, à l'innovation notamment à des initiatives collectives dans l'entrepreneuriat chez les femmes au Burkina Faso en dépit des difficultés rencontrées. Ce point de vue de Yéyé montre que la perception d'une activité peut freiner son évolution dans le sens de sa compétitivité. Elle peut ainsi participer au faible maintien des acteurs dans celle-ci. Néanmoins, il explique peu le lien entre le facteur culturel et le choix des stratégies adoptées dans une activité.

III.2. Les coopérative, facteur de compétitivité et de maintien dans l'activité

Selon l'Organisation International du Travail (1995), une coopérative est une association autonome dans laquelle les individus se réunissent volontairement, pour satisfaire leur aspiration et besoins économiques, sociaux, culturels communs à travers une entreprise collective où le pouvoir est exercé démocratiquement. Cette définition de OIT met en évidence les principes qui sous-tendent les coopératives. L'organisation poursuit en affirmant que les coopératives constituent une voie d'accès au travail décent dans la mesure où elles permettent aux individus de se faire entendre, de renforcer leur activité en

achetant aux prix de gros, les bien redistribués parmi les membre (OIT, 2010). La structure précise que le travail décent permet aux femmes de gagner leur vie car il consiste en un emploi productif, qui procure un juste revenu, la sécurité au travail, une protection sociale et la liberté d'expression pour les travailleurs afin d'améliorer leur existence. De plus, l'OIT (2015) soutient que les coopératives peuvent jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté à travers la facilitation au crédit à ses membres. Le faisant, elle dote les paysans de capital financier leur permettant de cultiver leur terre, d'élever leur bétail, de transformer, de transporter et de commercialiser leur production. A ces avantages, l'organisation ajoute la place prépondérante des coopératives dans la négociation lors des ventes. En se basant sur le cas de l'Éthiopie et de l'Égypte, l'OIT constate que de nombreux acteurs du secteur agricole tirent leurs revenus de vente par l'intermédiaire de coopératives. L'auteur justifie cet avantage par la contribution des coopératives aux relations commerciales plus équilibrées, équitables et des chaînes de valeurs plus inclusives. Ces arguments de l'OIT visant à mettre en évidence la place indéniable des coopératives dans l'accompagnement technique et financier de ses membres sont soutenus par Levi (cité par la Chaire CERA, Centre d'Etude de l'Entreprenariat Coopératif, 2009), lorsqu'il affirme que la forme coopérative permet l'accès aux plus grandes opportunités de développement socioéconomique. Position que partage Huybrechts (Chaire CERA, Centre d'Etude de l'Entreprenariat Coopératif, op.cit.). L'auteur se base sur une étude menée parmi les coopératives de café en Bolivie pour comparer les organisations bénéficiaires du commerce équitables et celles qui n'en bénéficiaient pas. Selon lui, l'observation montre que ce sont les coopératives qui perçoivent les prix d'achat bien plus élevés grâce au commerce équitable. L'auteur montre également que la coopérative assure une stabilité à long terme au niveau des rapports commerciaux, avec des prix et des quantités stables. L'auteur ajoute que ces avantages se répercutent aux producteurs qui parviennent à investir dans l'acquisition d'outils de production. L'on comprend la position d' Afessy(idem) qui constate que dans le Département d'Adzopé, ce sont les femmes travaillant en coopérative notamment celles de l'Union des Femmes de la commune d'Agou (UFECA), qui s'adonnent à la transformation mécanisée de l'attiéké contrairement aux productrices individuelles, utilisant les

moyens traditionnels. Le même constat est fait par ADAYE (2020), qui affirme qu'à Bouaké, l'utilisation des unités de transformation semi-industrielles du manioc dans la production de l'attiéké est du ressort des grands groupements ou associations tels que la COFEMVIB-EBENEZER, la Plateforme d'Innovation du Manioc (PIM) et la Société Coopération Simplifiée Unité Ivoirienne pour la Transformation des Produits Agricoles (SCOOP UITPA). Ces unités sont composées de broyeuses, de pressoirs, d'essoreuse électrique, de semouleuse, de batterie de cuisson, de foyers améliorés Selon l'auteur, ces groupements pour la plupart, sont appuyées par des projets tels que WAAPP/FIRCA, des bailleurs de fonds, des ambassades et du Conseil régional de Bouaké.

Les contributions de ces auteurs complètent les résultats de la présente étude car elles décrivent les avantages dont se privent les opératrices individuelles dans la production et la commercialisation de l'attiéké ; parmi lesquelles les cas d'abandon sont récurrents, contrairement au maintien constaté chez les entrepreneurs coopératifs.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que la production et la commercialisation de l'attiéké résultent de logiques socioéconomiques dans la mesure où l'activité est perçue comme culturelle et rentable. Ces logiques poussent certaines productrices et commerçantes de l'Attiéké à opter pour l'entrepreneuriat individuel bien que ce choix conduise à la récurrence des cas d'abandon de l'activité. Cette situation réduit les opportunités d'autonomisation socioéconomique des femmes par l'activité et montre la nécessité d'actions visant à cultiver et à renforcer l'esprit d'entrepreneuriat coopératif en milieu rural. Certes, l'étude ne dresse pas de typologie des tranches d'âge et du niveau d'instruction des enquêtées privilégiant l'entrepreneuriat individuel ou collectif. Mais, la proportion des cas d'abandon parmi la population étudiée interpelle, dans la mesure depuis 2020, le pays s'est engagé dans la labélisation de l'attiéké, en tant qu'identité culturelle.

Références bibliographiques

Adaye Akoua Assunta (2020), « Production et Conservation de la Semoule de Manioc (attiéke), dans la ville de Bouake (COTE D'IVOIRE) », in *Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé*, Vol. 3, No. 5, Pages 93 à 108

Affessi Adon Simon (2017), « Genre et développement : difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l'attiéké en Côte d'Ivoire » in *Alternatives Rurales*, Octobre, <https://doi.org/10.60569/5-a1>, pages 1-19

Bouabre Modeste Gnoka (2013), « TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT : L'évolution des formes de travail et d'emploi en développement dans le secteur de l'Attiéke en Côte d'Ivoire » in *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, n° 15, Pages 130-147

Boudon Raymond (2004), « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique », *Revue du MAUSS*, numéro 24, pages 281 à 309

Chaire Cera (2009), *entrepreneuriat et management en économie sociale*, HEC- Ecole de Gestion de l'Université de Liège, E-Note 8

Dagot Céline, (2019), *Engagement et carrière dans l'entrepreneuriat féminin. Processus entrepreneurial et parcours biographiques des entrepreneuses en région Centre-Val de Loire*, rapport de recherche, université Tours-UMR 7324 CITERES- ETICS. Appel à projet de recherche d'intérêt régional- Région Centre-Val de Loire, halshs-03178012

Dubouloz Sandra et Bocquet Rachel (2013), « Innovation organisationnelle, s'ouvrir pour innover plus ? » in *Revue Française de Gestion*, Numéro 235, pages 129 à 147

Direction de la Planification, des statistiques et de la Prospective, (2021), *Revue des données statistiques sur le secteur des PME de 2018 à 2020*, Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel

Egnankou Adolin Paul (2020), « L'attiéké, un patrimoine alimentaire en devenir, entre quête identitaire et désir de conquête des

marchés internationaux », in *Anales de l'Université de Moundou*, Serie A-FLASH Volume 7, décembre, <http://aflash-revue-mdou.org/>

Ibourk Aomar et Raoui Soukaina (2022), *Impact des coopératives féminines sur l'autonomisation des femmes au Maroc-Analyse spatiale*, Faculté des sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc

Institut National de la Statistique (2014), « Répertoire des localités », in *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, République de Côte d'Ivoire, juin

Krabi Ekoua Regina, Assamoi Allah Antoine, Ehon Ayawovi Fafadzi, Brehima Diawara, Niamke Lamine Sébastien, Thonart Philippe (2015), « Production d'Attieke (Couscous à base de manioc fermenté), dans la ville d'Abidjan », in *European Scientific Journal, ESJ, 11 (15)*, <https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/5630>

Koffie-Bikpo Céline et Sogbou Atiory Julienne (2015), la culture du manioc à Jacqueville, un besoin de revalorisation, dans *Revue de Géographie Tropicale d'Environnement*, numéro 2, pages 55 -65

Organisation International du Travail (2010), « the coopérative entreprise as a practical option for formalisation of informal economy' » », in *Coopérative facillity for Africa*, Conférence sur l'économie informelle.

Trazie Bertrand Athanase et Youan Bi (2019), « Préférences des consommateurs et filière de l'attieké en Côte d'Ivoire, impacts d'une démarche d'indication géographique (IG) », in *Revue Internationale des études du développement*, numéro 239, pages 89 à 114

Touré Adama, Ségbé Ballé et Kassoum Traoré (2023), « Des actions d'appui aux groupements de femmes dans la région du Poro », in *Afrique contemporaine*, numéro 275, pages 137 à 155

Yeye Abdoulaye (2010), *la formation en entrepreneuriat des transformatrices d'attiéké de l'Association Teg Taabade de laville de Ouagadougou, Analyse de l'adoption des outils aux profils et aux besoins des apprenantes*, Master Professionnel ingénierie et conseil en formation, Université de Rouen